

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND**

**Séance du 7 mars 2025, 18h**

*nombre de membres :*  
*afférents au*  
*conseil : 15*  
*en exercice : 15*  
*qui ont pris part à la*  
*délibération : 13*  
**13 Pour**

Date de la convocation  
03/03/2025  
Date d'affichage  
03/03/2025

**Présents :** Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves (départ à 20h30) ; Mme DEMITRES Rolande (arrivée à 18h25) ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

**Absents excusés :** M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à PAILLÉ Florent) ; M. DONIO Frédéric (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à GIRERD Huguette) ; Mme CHATILLON Tiphanie (procuration donnée à WITKOWSKI Yves – départ à 20h30) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande)

**Secrétaire de séance :** Mme BOUCHISSE Corinne

**Objet de la délibération : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELAI  
PETITE ENFANCE ITINERANT**

*Affaire n°8/2025*

Madame le Maire rappelle la convention 2022-2024 afin que le Relai Petite Enfance Itinérant « Petits bouts de li'Ain » du SIVOM du Valromey, anciennement appelé le RAMI, se déplace dans les communes et propose des animations temps collectif à destination des assistantes maternelles avec les enfants qu'elles gardent et des parents avec qui elles sont en contrat.

Jusqu'à présent, le RPEI intervenait à CHAMPAGNE, ARTEMARE et VIRIEU LE GRAND à raison de deux séances par mois. Les trois communes participaient au financement à hauteur de 2 000 € chacune annuellement, soit un total de 6 000 €.

Les communes de CULOZ-BEON et CUZIEU rejoignent le dispositif à compter de cette année. Deux séances mensuelles seront réalisées à CHAMPAGNE, ARTEMARE et CULOZ-BEON et une à CUZIEU et VIRIEU LE GRAND.

L'ajout des deux communes augmente la participation des communes de 6 000 à 8 000 € annuels répartis à hauteur de 2 000 € pour les communes de CHAMPAGNE, ARTEMARE et CULOZ-BEON et de 1 000 € pour les communes de CUZIEU et VIRIEU LE GRAND.

Il est proposé de renouveler la convention du RPEI pour 2025-2029.

Le Conseil Municipal, après discussion, à la majorité :

- **ACCEPTE** de renouveler la convention pour le Relai Petite Enfance Itinérant,
- **ACCEPTE** que le Relai Petite Enfance Itinérant sur la commune de Virieu le Grand utilise la salle de motricité de l'école des Pelands,
- **ACCEPTE** de participer aux frais de gestion de ce service pour la période 2025-2029,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces en ce sens.

Fait et délibéré.  
Mme le Maire,

Y. VALLIN.

